

INFIRMIERS.COM

19TH MAY 2014

Circulation: 15,500 daily visits and 46,500 daily page views

Description: Infirmiers.com is published by Izeos, a leading press group in the field of healthcare communications. This website provides high quality information and educational resources to nurses and nursing students

Advertising Value Equivalent (AVE): €1,000



Homepage:



13-05-14 GRANDS DOSSIERS

AES : les infirmiers toujours exposés, mais... 1

La Fédération Européenne des Associations Infirmières (EFN) a réalisé une....

Article:

GRANDS DOSSIERS

AES : les infirmiers toujours exposés, mais...

13.05.14 par Oreily. Mise à jour le 19.05.14

1 Réagir

Imprimer

Envoyer

J'aime 327

Tweeter 9

+1 2

La Fédération Européenne des Associations Infirmières (EFN) a réalisé une étude sur la mise en œuvre de la directive européenne sur la prévention des blessures par objets tranchants. Même si les choses se sont améliorées pour les infirmiers, des efforts restent à faire pour supprimer complètement ces accidents potentiellement délétères.

Le 10 mai 2010, la [Directive 2010/32/EU](#) visant à prévenir les blessures par objets tranchants dans le secteur hospitalier et sanitaire était adoptée par l'Union Européenne. Elle fut transposée en France en 2013 afin de réduire les accidents d'exposition au sang (AES) qui ont touché 17 039 personnes en 2010, dont 60% de personnels paramédicaux¹. Rappelons également que dans [sa dernière enquête](#), la Fédération Nationale des Infirmiers (FNI) indiquait que 62% des infirmiers libéraux avaient déjà été victimes d'un AES. La [Fédération Européenne des Associations Infirmières \(EFN\)](#) s'est donc attachée, dans son étude, à évaluer l'efficacité de cette directive.



Il reste des efforts à fournir pour éviter les accidents d'exposition au sang...

Les résultats de l'étude révèlent que 41 % des infirmiers ont subi un AES au cours de leur carrière, un chiffre qui, malgré l'application de la Directive 2010/32/EU, reste élevé. Toutefois, 53 % des personnes interrogées estiment que leurs pratiques professionnelles se sont améliorées depuis la transposition de la directive dans leur droit national. De plus, 74 % des sondés dénotent que de nouvelles mesures ont été développées sur leur lieu de travail afin d'éviter les blessures, notamment la mise à disposition de matériel de protection personnel (96 %), de collecteurs spécifiques (80 %) et la présence de mécanismes de sécurité sur leur équipement (70 %). Malgré des efforts certains, l'EFN souligne qu'il reste encore à améliorer l'analyse des risques, la formation et la prévention, trois éléments souvent négligés. En France, seuls un quart des répondants déclarent qu'une évaluation des risques a été menée sur leur lieu de travail et peu d'infirmiers disposent d'un référent formé à cette problématique.

Il reste encore à améliorer l'analyse des risques, la formation et la prévention, trois éléments souvent négligés

Mettre fin au recapuchonnage des aiguilles

Dans son enquête, l'EFN pointe du doigt une pratique qui, malgré les recommandations, est encore d'actualité : le recapuchonnage des aiguilles. En effet, 25 % des personnes interrogées ont avoué que ce geste n'est pas interdit sur leur lieu de travail. *"Cela peut expliquer pourquoi il y a encore autant d'accidents chez les professionnels de santé [...] La majorité des blessures peuvent être évitées en mêlant formation, pratiques professionnelles sécurisées, évaluation du risque, et matériel de sécurité"* selon l'EFN.

De plus, la Fédération Européenne des Associations Infirmières déplore le fait que les infirmiers (60 %) ne soient pas consultés lors de l'achat du matériel de protection. Cela leur permettrait pourtant de mieux se familiariser et de disposer du matériel le plus adapté possible nécessaire à leur pratique quotidienne.

L'EFN relève également que, lors d'un accident d'exposition au sang, les employeurs devraient enquêter plus minutieusement sur les causes de l'incident et fournir une assistance plus adéquate au professionnel concerné. Les auteurs remarquent aussi que dans la majorité des cas, des mesures ont été prises rapidement. Autre fait positif : 73 % des infirmiers indiquent que les agents déclarant des accidents ne sont pas sanctionnés. Cela contribue ainsi à la promotion d'une culture de la sécurité au travail.

Notes

1. [Résultats AES- Raisin 2010](#) - Surveillance des accidents avec exposition au sang dans les établissements de santé français en 2010
2. [Enquête menée](#) par la Fédération Européenne des Associations Infirmières auprès de 6 971 infirmiers européens (PDF en anglais).

Aurélie TRENTESE
Rédactrice Infirmiers.com